

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE



**MODULE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS SUR
LA DISCIPLINE POSITIVE ET LES ALTERNATIVES
AUX PUNITIONS PHYSIQUES ET HUMILIANTES**

Juillet 2016

Ont participé aux travaux de relecture du présent Module :

N°	Nom et prénom	Structure	Fonction	Contact
1	Mme Djibril Haoua	DFIC	Cadre	96753797
2	Mme Ibo Zara	DFIC	Cadre	96291100/90359378
3	Mme Illah Ramatou	DFIC	Cadre	97227655
4	M. Kimba Amadou	DFIC	Cadre	97919786
5	Mme Aboubacar Aïchatou	DFIC	Cadre	96972649
6	Mme Djibrilla Fatima Zara	DFIC	Cadre	96894507
7	M. Moumouni Kimba	DFIC	Cadre	97717498
8	M. Bila Abdoulaye	DFIC	Cadre	96988487
9	M. Idrissa Abdou Malam	SCI	National Education Officer	92188567
10	M. Mossi Hamadou	SCI	Sponsorship Operations Officer	92188585
11	Elh. Gambobo Ibrahim	SCI	National Education Officer	92196009
12	Mlle Raynatou Idé	SCI	ASIST Assistant	90799166
13	M. Salissou Tari	SCI	Chargé des Programmes Education NORAD Zinder	96560074
14	Elizabeth Wardle	SCI	Conseillère Technique Protection	92193404

Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE: NOTIONS INTRODUCTIVES	6
Session 1 : Rappel sur les concepts de développement psycho-cognitif de l'enfant, éducation, enseignement et apprentissage	7
Session 2 : Protection et droit de l'enfant.....	9
Sous-session 1 : définition des concepts (enfant, protection et droit)	9
Sous-Session 2 : Notion de droit de l'Enfant	11
Sous-session 3 : Principaux instruments juridiques de protection des droits humains.....	12
Sous-session 4 : Protection de l'Enfant	14
Sous-session 5 : Participation de l'enfant	20
DEUXIEME PARTIE: DISCIPLINE POSITIVE ET ALTERNATIVES AUX PUNITIONS PHYSIQUES ET HUMILIANTES (APPH)	23
Session 1 : Impact des punitions physiques et Humiliantes sur les enfants	23
Sous-session 1: échanges des expériences vécues sur la punition	23
Sous-session 2 : Définition du concept punition	24
Sous-session 3 : les comportements punissables.....	25
Sous-session 4 : impact des punitions.....	27
Sous-session 5 : cycle de violence	28
Sous-session 6 : Mythes relatifs à la punition	30
Session 2 : Notion de Discipline Positive	33
Sous-session 1 : Profil d'un bon enseignant.....	33
Sous-session 2 : Notion de discipline	34
Sous-session 3 : Notion de discipline positive.....	35
Sous-session 4 : Différence entre discipline et punition	37
Sous-session 5 : Notion de conséquences positives/négatives	39
Session 3 : Pratique de la discipline positive en classe	40



Sous-session 1 : Alternatives aux punitions physiques et humiliantes	40
Sous-session 2 : Gestion des relations Maître-élèves	42
Sous-session 3 : Discipline positive et amélioration de la gestion de classe.....	43
Sous-session 4 : comment gérer les cas difficiles ?	44
Sous-session 5 : la discipline positive aide à créer un environnement chaleureux et structuré ..	46
Sous-session 6: L'importance de connaître les réalités des élèves.....	48
Bibliographie.....	49
Webographie :	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AME :	Association des Mères Educatrices
APE :	Association des parents d'élèves
APPH :	Alternatives aux Punitives Physiques et Humiliantes
CADBE :	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDH :	Charte de Droits de l'Homme
Cf. :	Confère
CGDES :	Comité de Gestion Décentralisé des Etablissements Scolaires
DEPD :	Direction de l'Education du Premier Degré
DFIC :	Direction de la Formation Initiale et Continue
DUDH :	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
DP :	Discipline Positive
ENI :	Ecole Normale d'Instituteurs
MEAL :	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
MEP/A/PLN/EC :	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
NORAD :	Norwegian Agency for Development Cooperation
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine

INTRODUCTION

Save the Children International (SCI) est une ONG dont la vision est celle d'un monde où chaque enfant bénéficie du droit à la survie, à la protection, à l'épanouissement et à la participation. Son objectif est de promouvoir, de protéger et d'assurer les droits des enfants à une protection contre la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant (CDE).

SCI a une stratégie globale en termes de protection de l'enfant, l'initiative Protection de l'Enfant dont l'une des priorités est la prohibition de toutes formes de châtiments corporels (physiques, psychologiques, émotionnelles) dans tous les lieux de vie de l'enfant, y compris la famille, l'école et la communauté.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets Education, Save the Children International Niger en étroite collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP/A/PLN/EC) compte introduire l'approche **discipline positive** qui a pour perspective à long terme de bannir la violence à l'égard des enfants sous toutes ses formes.

Etant donné que la **discipline positive** est une forme de **discipline non violente** où l'enfant est respecté en tant qu'apprenant ; il s'agit d'une approche d'enseignement qui aide les enfants à réussir, leur fournit de l'information et favorise leur croissance.

Ce document, une fois bien appliqué permettra de prendre en charge les risques liés à la violence en milieu scolaire, l'épanouissement et le bien-être des enfants par des méthodes d'éducation positives qui favorisent le développement de l'enfant, ses relations avec les adultes et ses camarades à l'école.

D'où l'élaboration du présent module qui servira à la formation des encadreurs des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans la formation initiale des enseignants.

PREMIERE PARTIE: NOTIONS INTRODUCTIVES

Activité « brise-glace » :

Avec la personne assise à coté de vous, partagez sur post-it les informations suivantes:

- Nom;
- Fonction;
- Attente (s) pour l'atelier.

Session 1 : Rappel sur les concepts de développement psycho-cognitif de l'enfant, éducation, enseignement et apprentissage

Objectif : procéder à un rappel des notions autour des concepts suivants : Développement psycho-cognitif de l'enfant, Education, Enseignement et Apprentissage.

Situation : Vous êtes élève-maître à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Zinder. Un de vos amis du lycée vous approche pour avoir la définition des concepts suivants : développement cognitif de l'enfant, éducation, enseignement et apprentissage.

Consigne : Aidez votre ami le lycéen à trouver ces définitions.

Technique : Remue-méninge

Durée : 1H

Apports théoriques :

1.1. Développement cognitif de l'enfant

L'activité cognitive est l'une des trois activités caractéristiques de la vie psychique. L'étude de son développement est essentielle pour le maître car elle lui permettra d'adapter son enseignement en fonction du niveau de l'enfant.

Le développement psychologique de l'enfant est un processus progressif et qualitatif à travers les âges ou périodes successives. Ce développement est régi par des lois et concerne tous les domaines de la personnalité:

- Domaine psychomoteur;
- Domaine cognitif ou intellectuel;
- Domaine psycho-affectif

S'agissant du domaine cognitif ou intellectuel, Jean Piaget distingue quatre (4) stades du développement cognitif de l'enfant :

- ❖ De la naissance jusqu'à 18 mois :
Stade sensori-moteur: l'enfant utilise ses organes de sens et sa motricité pour découvrir les propriétés du monde qui l'entoure (suction d'objets, essais de préhension, empilage, etc.).
Les premières représentations mentales s'ébauchent.
- ❖ De 2 ans à 7 ans stade pré-opératoire :
Période qui se caractérise par différentes formes de pensée représentative (formation de symboles), mais encore très proche de la perception de l'enfant. Celui-ci apprend progressivement qu'autrui peut avoir un point de vue différent du sien.
- ❖ De 8 à 11 ans stade opératoire :
Les opérations mentales (classer, sérier, combiner, etc.) sont possibles, mais seulement en présence des objets. La pensée demeure encore très liée aux objets concrets. Une acquisition importante de cette période est celle de l'invariance de certaines qualités des objets en dépit de transformations qu'on leur avait fait subir (à quantité de matière égale, une boule de pâte à modeler garde un poids invariant même si on le fait changer de forme).
- ❖ Dès 12 ans stade formel :
Pensée proche de celle de l'adulte, elle est plus abstraite que celle des stades précédents. L'adolescent est capable de faire des hypothèses et de les soumettre à l'expérience.

Il peut réfléchir sur des réalités virtuelles et développer un raisonnement qui s'en tient aux formes logiques. Cela explique l'intérêt accru, à l'adolescence, pour les théories scientifiques et sociales.

1.2. Education

Selon Hamadache, l'éducation est une : « Expérience d'apprentissage organisée en séquences, ayant fait l'objet d'une préparation préalable et mises en œuvre sous la supervision d'un personnel qualifié, et ce dans l'intérêt des élèves. (UNESCO 1993)

« L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est Particulièrement destiné ». (In Education et Sociologie, Emile Durkheim, 1932)

1.3. Enseignement

Enseigner, c'est transmettre à la génération future un corpus de connaissances (savoir et savoir-faire) et de valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune. Il est souvent facile de confondre enseignement et éducation. En effet, ce dernier terme, beaucoup plus général, correspond à la formation globale d'un individu, à divers niveaux (au niveau religieux, moral, social, technique, scientifique, médical, etc.).

Enseigner est donc éduquer, mais éduquer n'est pas forcément enseigner. Il est du devoir des parents d'éduquer leurs enfants et de l'enseignant d'instruire.

1.4. Apprentissage

L'apprentissage est un ensemble de mécanismes menant à l'acquisition de savoir-faire, de savoirs ou de connaissances. L'acteur de l'apprentissage est appelé apprenant. On peut opposer l'apprentissage à l'enseignement dont le but est de dispenser des connaissances et savoirs, l'acteur de l'enseignement étant l'enseignant. (Wikipédia).

Session 2 : Protection et droit de l'enfant

Objectif : A la fin de la session, les participants seront capables de définir les notions de protection et droit de l'enfant.

Sous-session 1 : définition des concepts (enfant, protection et droit)

Situation : Moussa est un enfant handicapé, qui mendie pour contribuer à la prise en charge de sa famille. Ainsi, beaucoup de ses droits sont négligés. Moussa est négligé et exposé à tous les risques.

Consigne : Partant de vos expériences, définissez et expliquez les notions ci-dessous :

- enfant ; enfant handicapé ;
- droit ; les principaux droits qui manquent à Moussa ;
- les porteurs d'obligations de ces droits ;
- Si Moussa peut participer à son propre épanouissement ;
- Comment convaincre les parents de Moussa à l'inscrire dans un centre d'apprentissage/école spécialisée.

Technique : travaux de groupe

Durée : 1H

Apports théoriques :

Un enfant se définit comme étant tout être humain âgé de moins de 18 ans (CDE).

Un enfant handicapé est une personne qui se trouve dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou collective du fait d'une déficience congénitale ou non de ses capacités physiques, sensorielles ou mentales. (Ordonnance 2010-028 du 28 mai 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°93-012 du 02 mars 1993 fixant les règles minima relatives à la protection sociale des personnes handicapées).

Le droit est l'ensemble des règles imposées aux membres d'une société pour leurs rapports sociaux, il échappe à l'arbitraire et à la violence. Les citoyens ont des droits et des devoirs.

Aussi, il s'avère utile de rappeler les droits essentiels de l'Enfant pour les retenir en règle d'or afin d'identifier à tout moment les porteurs d'obligation de ces droits et constater les résultats du bien-être des enfants à tous les niveaux. Les principaux droits universels des enfants sont :

1. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe ;
2. Le droit d'avoir un nom et une nationalité ;
3. Le droit à une alimentation saine et suffisante ;
4. Le droit de bénéficier de soins et de traitements adaptés à son âge ;
5. Le droit d'être nourri, logé et grandir dans de bonnes conditions ;
6. Le droit à l'éducation ;
7. Le droit de jouer, de rire et de rêver ;
8. Le droit à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu ;
9. Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation ;
10. Le droit à la survie.

De ces droits légitimes, les droits suivants manquent à Moussa :

- ✓ Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe ;
- ✓ Le droit à une alimentation saine et suffisante ;
- ✓ Le droit de bénéficier de soins et de traitements adaptés à son âge ;

- ✓ Le droit d'être nourri, logé et grandir dans de bonnes conditions ;
- ✓ Le droit à l'éducation ;
- ✓ Le droit de jouer, de rire et de rêver ;
- ✓ Le droit à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu ;
- ✓ Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.

Les porteurs d'obligation des droits de Moussa sont :

- Ses parents ;
- Sa communauté ;
- Les autorités coutumières (Sultan, Chef de canton, leaders religieux, Chef du village etc.);
- Les autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Maire, Police, Gendarmerie, service social de protection de l'enfant, justice pour mineurs) ;
- Les ONG et associations de développement, etc.

Selon SCI la protection de L'enfant est un ensemble de mesures et de structures pour prévenir l'abus, la négligence, la violence et l'exploitation à l'égard des enfants et y répondre.

Quant à l'UNICEF, la protection de l'enfant consiste à prévenir les actes de violence, de maltraitance, d'abandon, d'exploitation et de discrimination à l'endroit des enfants et à prendre en charge les conséquences de ceux qui ont été commis.

Dans cet état Moussa ne peut pas participer à son propre épanouissement et celui de sa famille.

Pour convaincre ses parents à l'inscrire dans un centre d'apprentissage/école spécialisée, il suffit de leur prouver que le handicap n'est pas une fatalité. Par conséquent Moussa peut développer des habiletés qui lui permettront de se prendre en charge ainsi que sa famille.

Sous-Session 2 : Notion de droit de l'Enfant

Objectif : A la fin de la sous-session, les participants doivent être capables de différencier les concepts de besoin et de droit

Situation : Sani, un enfant de 6 ans revient du marché avec son papa. En cours de route, ils rencontrent un enfant en train de jouer au ballon. Sani s'arrête et demande à son papa de lui arracher le ballon qui ressemble au sien.

Consigne :

Partant de cette situation, faites ressortir les comportements qui relèvent du droit et du besoin.

Technique : Remue-méninge

Durée : 15mn

Apports théoriques :

Le besoin est une aspiration personnelle ou collective qui résulte d'une satisfaction morale ou matérielle. Il n'est pas toujours satisfait. Quant au droit, c'est l'ensemble des règles imposées aux membres d'une société pour leurs rapports sociaux, il échappe à l'arbitraire et à la violence. Il est réalisable.

Tableau de correspondance entre besoins et droits :

Droits besoins	Droit à la survie	Droit au développement	Droit à la protection	Droit à la participation
Les besoins matériels	-Se nourrir -Se soigner -Se vêtir -S'abriter...	- Se reposer -Communiquer Se distraire	-S'abriter - Se vêtir - contre la violence ; -contre le travail des enfants ...	- au développement;
Les besoins non matériels		-Jouer -Aller à l'école -Etablir des contacts -Etre aimé -Etre exposé aux stimulations...	-S'affilier -Avoir confiance -Etre accompagné -Etre en sécurité...	-S'exprimer librement -Communiquer -Etre respecté ou considéré -Etablir des contacts -jouer...

Le tableau ci-dessus, établit une correspondance entre les besoins et les droits de l'enfant et montre que le droit naît des besoins. Cette correspondance entre les besoins et les droits n'est pas figée.

En effet, d'un seul besoin peuvent émaner plusieurs droits. A ce titre, l'on peut citer, entre autres, le besoin de communiquer qui participe à la fois à l'énoncé du droit au développement tout comme du droit à la participation.

Les besoins n'étant pas toujours satisfaits, il s'est avéré nécessaire de les formaliser en les érigeant en droit à travers les instruments juridiques.

Sous-session 3 : Principaux instruments juridiques de protection des droits humains

Objectif : Outiller les participants des quelques textes juridiques qui traitent des droits humains

Situation : Imaginez que vous êtes nés sur une île déserte et que vous devez inventer toutes les lois et les règlements nécessaires pour que les habitants vivent dans l'égalité, la justice et la dignité. (Chaque groupe donne un nom à son île).

Consigne :

Citer 4 droits fondamentaux que vous estimez être les plus importants pour une vie harmonieuse.

Technique : travail de groupes

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Pensée de Mary Robinson, haut-commissaire des nations unies aux droits de l'homme : « les droits de la personne humaine sont gravés dans le cœur des hommes ; ils s'y trouvaient bien avant que le législateur ne les proclame pour la première fois ».

1. les instruments juridiques internationaux :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)
- Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
- Charte Africaine de Droit et du Bien Etre de l'Enfant (CADBE)

Après la 2^{ème} guerre mondiale (1939-1945) et ses horreurs qui ont touché l'humanité toute entière, les nations unies ont adopté un document de grande importance pour l'histoire de la protection des droits de l'Homme, que l'on a appelé DUDH en 1948. Cette déclaration est devenue le point de départ pour beaucoup de lois et de conventions internationales de protection des droits de l'Homme.

1.1. Principaux documents constituant la loi internationale relative aux droits de l'Homme :

- La déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Le pacte international des droits civils et politiques (1966)
- Le pacte international des droits économiques, sociaux et culturels (1966)

1.2. La Convention relative aux droits de l'Enfant (CDE)

❖ Historique

- Mars 1924 : La Déclaration est présentée et adoptée par la Société des Nations (SDN) ;
- 20 novembre 1979 : l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé d'adopter et de préparer une Convention relative aux droits de l'Enfant (CDE) ;
- 20 Novembre 1989 : adoption de la Convention des Droits de l'Enfant par les Nations Unies. Dix ans de travail du groupe pour aboutir à cette Convention.
- A ce jour 192 pays sur 194 ont ratifié la CDE (la Somalie et les Etats Unis l'ont signée mais ils ne l'ont pas ratifiée)
- Date de ratification de la CDE par le Niger le 30 septembre 1990.

❖ Contenu de la CDE :

La CDE comporte 54 articles

❖ Principes de la CDE :

Il y a quatre (4) articles d'une importance particulière dans la Convention qui ont été érigés en principes fondamentaux par le Comité des Droits de l'Enfant chargée du suivi de la CDE. μ Ces principes doivent être maîtrisés et utilisés pour guider les programmes et projets de mise en œuvre des droits de l'enfant.

1. la non-discrimination (art 2)
2. l'intérêt supérieur de l'Enfant (Art 3)
3. la protection pour la vie, la survie et le développement (Art 6)
4. la participation (Art 12)

1.3. La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE)

Les enfants ont des droits spécifiques définis par les normes juridiques internationales. La CDE est considérée comme un outil directeur dans la plupart des stratégies de lutte pour la protection des enfants, à cause de son acceptation presque universelle et de son standard très élevé en matière de protection des enfants. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, offre une perspective africaine par rapport au concept des droits de l'Enfant et est considérée comme un complément important de la CDE.

❖ Bref historique :

1990 : Adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant par la 26^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA (aujourd'hui UA) à Addis-Abeba, Ethiopie. Ce processus a été accéléré par l'adoption de la CDE en 1989 moins d'un an après l'adoption de la Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'Enfant.

Novembre 1999 : Entrée en vigueur de la CADBE après 15 ratifications. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) conclue en juillet 1990 à Addis-Abeba, ratifiée par le Niger 11 décembre 1996;

Actuellement, le nombre de ratification s'élève à 47 des 54 Etats membres de l'UA. Les sept (7) autres pays qui n'ont pas encore ratifié la CADBE sont : République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République arabe sahraouie démocratique, République fédérale de Somalie, la République démocratique de São Tomé e Príncipe, Soudan du Sud et la Tunisie. De même, seulement 20 des 47 États parties ont respecté dûment leurs obligations de présenter des rapports initiaux au comité prévu à l'article 43 de la CADBE, parmi lesquels deux seulement, le Burkina Faso et le Kenya, ont soumis leurs rapports périodiques. (www.africa-eu-partnership.org)

2. Le cadre juridique national

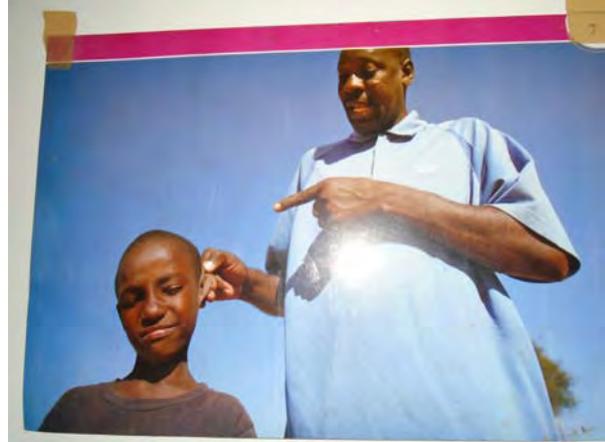
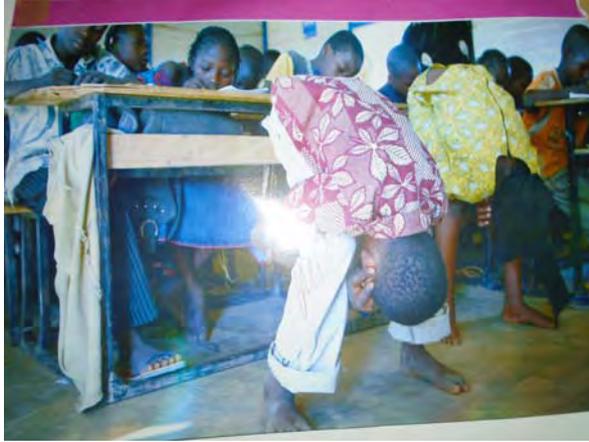
Il comprend :

- La Constitution ou loi fondamentale du 25 Novembre 2010 ;
- Les lois nationales ;
- Le code pénal et les lois spéciales.

Sous-session 4 : Protection de l'Enfant

Objectif : A la fin de la sous-session, les participants seront amenés à adopter des comportements qui protègent et respectent les enfants.

Situation :



Posons-nous 10 questions auxquelles nous allons essayer d'y répondre.

Consigne :

1. Qu'est-ce que la protection de l'enfant?
2. Pourquoi faut-il protéger les enfants en milieu scolaire?
3. Quelles sont les catégories d'enfants les plus vulnérables ?
4. Contre quoi faut-il protéger les enfants dans le milieu scolaire?
5. Pourquoi faut-il protéger les élèves contre les violences?
6. Qui sont les auteurs des violences contre les enfants à l'école?
7. Quel rôle peut jouer l'éducation dans la protection des enfants?
8. Qui sont les responsables pour assurer la protection des enfants à l'école ?
9. Comment prévenir la violence en milieu scolaire ?
10. Quelles stratégies de réponse aux cas de violence et d'abus ?

Technique : Brainstorming

Durée : 1H

Apports théoriques :

1. Qu'est-ce que la protection de l'enfant ?

Généralité : La protection des enfants, c'est toute action qui sert à prévenir ou éviter toute forme de mal causé à un enfant.

1.1. Définition

Pour Save the Children : « La protection des enfants est l'ensemble des mesures et structures pour prévenir et répondre aux abus, à la négligence, à l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants. »

C'est aussi et surtout, assurer la réalisation de tous les droits reconnus aux enfants.

1.2. La protection des enfants à l'école et système national de protection des enfants

Un système de prévention et la réponse à la violence, l'abus, la négligence et l'exploitation dans l'école, doit intégrer:

- Des lois et politiques de protection (maintien des filles enceintes, intégration des enfants avec handicap, promotion de l'équité, recours contre enseignants abusifs, etc.)
- Des liaisons formelles entre le système scolaire et le système de protection et de la santé, à tous niveaux : enseignants, inspecteurs, directions, Ministères
- La gestion de l'information sur la protection des enfants dans le système scolaire: nombre de cas d'abus et de violence, types de violences, conséquences?
- L'habilitation des enseignants, des cadres, des enfants et des parents sur la protection et les droits des enfants, et les bonnes pratiques (formation en discipline positive, développement des enfants, politiques et loi du Niger....)
- Des normes et standards d'éducation: de gestion de classe, de comportement des enseignants, de recours pour les infractions, (code de conduite) ;
- Des normes et standards de protection des enfants: services, normes de prise en charge, règles de conduite des services spécialisées et services généraux (forces de l'ordre)
- Des systèmes d'identification et de réponse aux problèmes de protection des enfants à l'école (capacités des enseignants)
- Des systèmes de plaintes et de retour aux problèmes liés à l'enseignement et sa qualité à l'école (capacités des enfants et des parents)
- Des services de réponse, pour enfants victimes à l'école, à la maison, dans la communauté, qui sont spécialisés, et adéquats ;
- Des enseignants et cadres de gestion scolaire qui ont les compétences en matière de de protection des enfants contre la violence, dans leurs pratiques d'enseignement et pour l'identification et la réponse aux problèmes de protection des enfants dans leurs classes
- Des financements adéquats
- La participation des enfants et des parents, basée sur la connaissance des droits des enfants et leur protection

Pour SCI Niger, l'atteinte des résultats ci-dessous constitue un objectif cardinal.

1.3. Résultats attendus à long terme

- ✓ Des lois et politiques de protection (maintien des filles enceintes, intégration des enfants avec handicap, promotion de l'équité, recours contre enseignants abusifs, etc.)
- ✓ La gestion de l'information sur la protection des enfants dans le système scolaire: nombre de cas d'abus et de violence, type de violence, conséquences.
- ✓ Des normes et standards d'éducation: de gestion de classe, de comportement des enseignants, de recours pour les infractions, (code de conduite)
- ✓ Des financements adéquats.

1.4. Résultats attendus à moyen terme

- ✓ Des liaisons formelles entre le système scolaire et le système de protection et de la santé, à tous niveaux : enseignants, inspecteurs, directions, Ministères
- ✓ Des systèmes de plaintes et de retour aux problèmes liés à l'enseignement et sa qualité à l'école (capacités des enfants et des parents)
- ✓ Des liaisons formelles entre le système scolaire et le système de protection et de la santé, à tous niveaux : enseignants, inspecteurs, directions, Ministères
- ✓ L'habilitation des enseignants, des cadres, des enfants et des parents sur la protection et les droits des enfants, et les bonnes pratiques (formation en discipline positive, développement des enfants, politiques et loi du Niger....)
- ✓ Des systèmes d'identification et de réponse aux problèmes de protection des enfants à l'école (capacités des enseignants)
- ✓ Des systèmes de plaintes et de retour aux problèmes liés à l'enseignement et sa qualité à l'école (capacités des enfants et des parents)
- ✓ financements adéquats.

1.5. Résultats attendus par l'Etat du Niger

- ✓ Des normes et standards de protection des enfants: services, normes de prise en charge, règles de conduite des services spécialisés et services généraux (ie, forces de l'ordre)
- ✓ Des services de réponse, pour enfants victimes à l'école, à la maison, dans la communauté, qui sont spécialisés, et adéquats.

2. Pourquoi faut-il protéger les enfants en milieu scolaire ?

- Parce que cela relève du droit (CDE, CADBE, etc.) qui fait obligation ... à cause de leur grande vulnérabilité
- Parce que les enfants veulent être protégés (principe de la participation)
- Pour permettre aux enfants de s'épanouir et de développer leurs dons et aptitudes mentales et physiques dans la mesure de leurs potentialités
- Pour préparer les enfants à assumer les responsabilités de la vie adulte active dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les hommes.

3. Les catégories d'enfants les plus vulnérables

Tous les enfants méritent d'être protégés, mais il y en a qui sont plus à risque, tels que:

- Les réfugiés, les orphelins ;
- Les enfants en conflit avec la loi ;
- Les enfants travailleurs ;
- Les enfants associés aux forces armées ;
- Les enfants de minorités ethniques ;
- Les filles ;
- Les enfants séparés de leurs familles ;
- Les enfants handicapés ;
- Les enfants malades ou affectés par des maladies (VIH-SIDA, etc.) ;
- Les enfants traumatisés ou en situation de stress ;
- Etc.

4. Contre quoi faut-il protéger les enfants dans le milieu scolaire?

Les enfants à l'école méritent d'être protégés contre les violences et les situations à risque:

- Les punitions physiques dégradantes et humiliantes ;
- Les violences sexuelles (harcèlement, abus, exploitation) ;
- L'environnement physique dangereux L'environnement malsain (les odeurs, les maladies liées à l'insalubrité, la vente d'aliments avariés ou non couverts) ;
- Les travaux et jeux dangereux ;
- Les enlèvements par des parents ou des tierces personnes (Travaux champêtres, mariage précoce/forcés, mutilation génitale) ;
- Les armes, les engins explosifs ;
- L'enrôlement dans les groupes et forces armés ;
- Les maladies endémiques (VIH-SIDA, Paludisme) ;
- Les grossesses précoces ;
- La discrimination, l'abandon, la négligence ;
- Les situations à risque ou traumatisantes (traversée des engins et animaux, processions funèbres...) ;
- La consommation de substances toxiques (cigarette, alcool, drogue) ;
- Et toutes les violations de leurs droits (ex, le droit à l'identité = extraits de naissance) ;
- Toutes les violences.

5. C'est quoi la violence ?

Selon la CDE (article 19) la violence contre les enfants comprend:« Toute forme d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle »

Au regard du Rapport mondiale sur la violence et la santé (2002), la violence contre un enfant est définie comme :

« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre un enfant par un individu ou un groupe qui entraîne ou risque fortement de causer un préjudice à la santé, à la survie, au développement ou à la dignité de l'enfant ».

Les effets des actes de violence sur les enfants peuvent varier selon leur nature et leur gravité, mais les répercussions à court et long terme sont très souvent graves et préjudiciables. La violence peut entraîner :

- ✓ une plus grande prédisposition à des troubles sociaux, émotionnels et cognitifs (colère, nervosité, agressivité, complexe d'infériorité ou de supériorité, manque de confiance en soi, dépression, tendance suicidaire, hallucinations, déficience dans l'exécution des tâches, etc.)
- ✓ des comportements dangereux pour la santé, tels que le tabagisme et l'alcoolisme précoce, l'activité sexuelle précoce, grossesses précoces et MST
- ✓ les abandons du cursus scolaires,
- ✓ les irrégularités aux cours, les mauvais résultats scolaires
- ✓ la perpétuation du cycle de la violence
- ✓ Etc.

6. Qui sont les auteurs des violences contre les enfants ?

De façon générale, les cas de violence sur les enfants sont commis par des personnes qui leur sont proches, des personnes à qui ils ont confiance ou par des personnes qui sont en charge de leur encadrement et leur sécurité :

- Enseignants, Éducateurs
- Élèves eux-mêmes
- Parents, personnes aux alentours (gardiens, cantinier(ère), vendeurs, etc.)
- Personnes se trouvant sur le chemin de l'école.

7. Quel rôle peut jouer l'éducation dans la protection des enfants ?

Partout dans le monde, gouvernants, professionnels de l'éducation, parents et enfants reconnaissent l'importance de l'éducation et les opportunités que celle-ci offre. Il est évident qu'une éducation de qualité peut apporter des bénéfices remarquables à l'individu, à la famille, à la communauté, à l'État, au monde entier.

L'éducation peut aussi jouer un rôle très important en ce qui concerne la protection de l'enfant :

- ✓ Protection physique (développement physique)
- ✓ Protection sanitaire (prévention des maladies)
- ✓ Protection psychosociale (insertion sociale, respect des valeurs morales et sociales)
- ✓ Protection cognitive (raisonnement logique)
- ✓ Protection sécuritaire (non enrôlement dans les groupes armés, réduction de la délinquance juvénile)
- ✓ Etc.

8. Qui sont les responsables pour assurer la protection des enfants à l'école ?

Toute la communauté est certes responsable pour assurer la protection de ses enfants, mais en ce qui concerne la protection au niveau de l'école, les autorités, les enseignants, les CGDES et les élèves eux-mêmes peuvent jouer des rôles très importants:

- Les parents par le biais des CGDES
- Les élèves dans le cadre des Clubs et Coopératives d'enfants
- Les enseignants par un enseignement de qualité, par une conduite exemplaire à l'égard des enfants, par la discipline positive
- Autorités éducatives par l'amélioration des politiques éducatives, par l'instauration et l'application des normes, etc.

Assurer le droit de l'enfant à l'éducation donc, dépend non seulement de la présence d'écoles et instituteurs mais aussi d'un environnement qui permet aux élèves d'apprendre en toute sécurité.

9. Comment prévenir la violence à l'école ?

- Dispenser un enseignement de qualité (enseignants formés, matériels didactiques adéquats, etc.)
- Promouvoir l'apprentissage basé sur la discipline positive
- Créer un espace physique sain et protecteur
- Mettre en place des mécanismes de prévention et des normes (codes de conduite, lois, décrets, arrêtés)
- Favoriser la participation des enfants et de leurs parents.

L'école doit être en un mot un espace ami des enfants.

10. Quelles stratégies de réponse aux cas de violence et d'abus ?

Le plus souvent, il est recommandé d'utiliser l'approche multisectorielle (réponse) pour une prise en charge intégrale (PECI) de l'individu. Selon la situation vécue, la prise en charge peut concerner l'aspect :

- médical
- psycho-affectif
- social
- communautaire
- juridique, etc.

La réponse aux violences subies par un enfant doit nécessairement obéir à certains principes et approches :

- le respect des 4 principes des droits de l'enfant : Non-discrimination, Intérêt Supérieur, Participation (écoute) et Vie, Survie et Développement ;
- la normalisation de la vie de l'enfant (famille, école, jeux clubs d'enfants) ;
- le principe de la confidentialité ;
- l'approche multisectorielle pour une prise en charge intégrale (PECI) de l'individu : dans ce cas de figure, il est important et même nécessaire de référer les cas vers d'autres intervenants. Il en est de même lorsqu'on n'a pas soit même la capacité et les moyens adéquats de faire la prise en charge nécessaire ;
- le suivi.

A propos de l'écoute de l'enfant victime de violence, elle doit à la fois permettre d'identifier clairement le problème, rassurer et évaluer les besoins physiques et psychosociaux pouvant aider la victime.

Pour cela, voici quelques tendances et attitudes d'écoute pour aider :

- Adopter une attitude de soutien, d'aide
- Adopter une attitude de reformulation pour approfondir et faire le chemin avec lui
- Adopter une attitude de compréhension, d'écoute, mais éviter d'envahir l'enfant de nos affects (émotions); lui laisser l'initiative, le choix et l'autonomie.
- Ne pas avoir une attitude de décision autoritaire
- Ne pas adopter une attitude d'enquête, d'exploration, d'évaluation, de jugement pouvant culpabiliser
- Ne pas avoir une attitude d'interprétation, mais se centrer sur le problème.

Sous-session 5 : Participation de l'enfant

Objectif : A la fin de la sous-session, les participants seront capables de créer un environnement propice pour la participation de l'enfant dans toutes les activités qui le concerne.

Consigne :

1. Qu'est-ce que la participation de l'enfant?
2. Pourquoi la participation de l'enfant?
3. Citer les normes minimales en matière de participation de l'enfant.
4. Comment évaluer la participation de l'enfant ?
5. Décrire la participation des enfants à l'école
6. Quel est le rôle des adultes dans la participation des enfants ?

Technique : travail de groupes

Durée : 1 Heure

Apports théoriques :

1.1. La participation de l'enfant

Définition : « Engagement volontaire des enfants dans des activités de libre expression, prise de décision ou action pratique destinées à leur permettre de revendiquer et de garantir leurs droits ».

Il s'agit notamment pour l'enfant de:

- exprimer ses pensées, opinions et idées sur sa vie, sa communauté (art 13 et 14) ;
- être écouté et avoir ses pensées, opinions et idées considérées selon son âge et sa maturité (art 12) ;
- avoir accès à l'information (art 13 et 17) ;
- collecter et diffuser de l'information (art 13) ;
- créer leur propre organisation (art 15).

La participation des enfants peut se manifester de plusieurs manières:

- A travers l'expression : signaler les abus, porter plainte, attirer l'attention sur des problèmes spécifiques ou plaider pour un changement de politique,
- A travers leur implication dans des prises de décision: faire des évaluations, développer des projets ou programmes, gérer la vie scolaire, évaluer des services, gérer la vie familiale,
- A travers des actions pratiques: éducation par les pairs, établissement de clubs ou organisations, recherches, implication dans les media, actions de sensibilisation et/ou plaidoyer,

1.2. Pourquoi la participation de l'enfant ?

En résumé, il y a 5 raisons de croire que nous devons faire de la participation de l'enfant une priorité:

1. Parce que c'est un droit
2. Parce qu'elle augmente l'efficacité des interventions destinées à améliorer la vie des enfants
3. Parce qu'elle offre des avantages aux enfants eux-mêmes
4. Parce qu'elle donne aux enfants le pouvoir et la capacité d'agir comme des membres de la société civile, comme des citoyens actifs
5. Parce que les enfants veulent eux-mêmes participer.

1.3. Les normes minimales en matière de participation de l'enfant

Norme 1 : Une approche morale : transparence, honnêteté et responsabilité ;

Norme 2 : La participation des enfants est pertinente et utile : intérêt supérieur

Norme 3 : Un environnement propice et habilitant pour l'enfant ;

Norme 4 : L'égalité d'opportunités: non-discrimination ;

Norme 5 : Le personnel est efficace et sûr de lui ;

Norme 6 : La participation favorise la protection de l'enfant ;

Norme 7 : Suivi, évaluation,(MEAL).

1.4. Comment évaluer la participation de l'enfant ?

Les normes nous permettent lorsqu'on veut faire participer les enfants et lors des évaluations de la participation de vérifier obligatoirement:

- Est-ce que cette décision concerne l'enfant?
- A-t-on offert des possibilités aux enfants concernés d'exprimer leurs opinions?
- A-t-on écouté les enfants qui sont concernés par la décision?
- Ont-ils pu le faire d'une manière qui leur convient?
- Ont-ils pu le faire dans un forum où ils se sentaient libres de dire ce qu'ils voulaient?
- Ont-ils pu le faire sans risque de conséquences négatives?
- Ou bien, y a-t-il un risque que les enfants aient été utilisés comme décoration sans possibilités réelles d'influencer les décisions?

1.5. La participation des enfants à l'école

La participation des enfants à l'école se fait à travers plusieurs structures dont le CGDES, la Coopérative, le Gouvernement scolaire et autres associations d'enfants.

- Avant toute chose, Il faut expliquer aux enfants ce que ces dénominations recouvrent ;
- Demander aux enfants de désigner leurs représentants dans ces structures en insistant sur la non-discrimination ;
- Favoriser la participation des enfants, surtout dans les CGDES en demandant leurs opinions et avis sur les différents points à l'ordre du jour, etc.

1.6. Le rôle des adultes

Selon l'article 5 de la CDE :

Les adultes sont des « facilitateurs » qui présentent aux enfants les options et les choix possibles dans leur vie et non de leur imposer une certaine conception de la vie ou un point de vue.

Les enfants ont souvent besoin que les adultes les encouragent à pouvoir participer en:

- Créant un environnement dans lequel les enfants se sentent à l'aise d'exprimer leurs opinions ;
- Apprenant aux enfants comment formuler des questions, comment faire des interventions,...
- Partageant avec eux l'information pour qu'ils puissent s'exprimer en connaissance de cause ;
- Leur enseignant comment écouter et être écouté ;
- Formant et encadrant les enfants sur la réalisation de leurs droits ;
- Sensibilisant et apprenant aux adultes à mieux écouter les enfants et à prendre en considération leurs opinions.



Membres des Gouvernements scolaires des écoles appuyées par le projet Early Child Marriage/Aguié, en atelier de formation (SCI 2015)

Exercice de réinvestissement:

- Quelles sont les différentes structures de gestion des activités scolaires que l'on trouve à l'école?
- Tous les élèves connaissent-ils ces structures et leurs différents rôles dans la vie de l'école?
- Quel est le mode de désignation des enfants membres de ces structures?
- Les membres de ces structures rendent-ils compte de leurs activités aux autres enfants?
- Si oui comment?

Technique : Remue-méninge

Durée : 30 mn

DEUXIEME PARTIE: DISCIPLINE POSITIVE ET ALTERNATIVES AUX PUNITIONS PHYSIQUES ET HUMILIANTES (APPH)

Objectif : Démontrer aux participants la nocivité et l'inefficacité des punitions physiques et humiliantes sur les enfants afin qu'ils adoptent des comportements appropriés respectant les droits et la dignité des enfants

Session 1 : Impact des punitions physiques et Humiliantes sur les enfants

Objectif : A la fin de cette session, les participants doivent être capables de connaître les impacts des punitions physiques et humiliantes à l'école.

Sous-session 1: échanges des expériences vécues sur la punition

Objectif : échanger sur les expériences vécues suite à la punition.

Consigne : Avec la personne à côté de vous, échangez sur des punitions vécues au cours de votre enfance.

Technique : travail en binôme

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Il apparaît clairement dans nos expériences que la punition constituait une de nos craintes quand nous allions à l'école.

L'idéal serait que nous fassions tout pour que les enfants aient plutôt de bonnes expériences, l'amour de venir à l'école.

Cette activité sert de point de réflexion sur comment créer des écoles qui ne sont pas seulement plus jolies à voir mais des cadres plus propices à l'éducation où les enfants ont la joie d'être à l'école, où ils sont à l'abri de toutes violences, abus et exploitations.

Sous-session 2 : Définition du concept punition

Objectif : définir les concepts liés à la punition et inventorier les types de punitions

Consigne : définissez les concepts liés à la punition et inventoriez les types de punitions que vous connaissez.

Technique : Remue-méninge

Durée : 15 mn

Apports théoriques :

La punition est une action (pénalité) imposée à une personne qui a enfreint une règle ou démontré un comportement inapproprié. La punition vise à contrôler le comportement par des moyens négatifs. (UNESCO).

Punition physique : Frapper un enfant avec la main ou un objet (chicotte, fouet, ceinture, baston, chaussure etc.) donner des coups de pied, secouer ou jeter un enfant, pincer, tirer les cheveux, forcer un enfant à rester dans une position non confortable ou indigne, soumettre l'enfant à des exercices physiques excessifs, brûler ou cicatrifier un enfant. Proférer la menace de toutes ces actions.

Punitions humiliantes : Abuser verbalement, ridiculiser, frustrer, isoler ou ignorer un enfant.

violence : utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, un groupe ou une communauté qui a comme résultat probable la blessure, la mort...

Sous-session 3 : les comportements punissables

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables d'identifier les comportements punissables.

Consigne :

- identifiez les comportements des enfants qui sont susceptibles d'être punis ;
- énumérez les types de punitions qui sont appliquées aux enfants ;
- décrivez-les brièvement ;
- répertoriez ces comportements avec les types de punitions correspondantes dans un tableau.

Technique : travail de groupe

Durée : 1H

Apports théoriques :

Montrer que les enfants sont punis injustement ou abusivement tout simplement parce qu'ils ont des comportements d'enfants et que ces punitions sont disproportionnées et constituent des cas graves de violation des droits de l'enfant et sont susceptibles de poursuites judiciaires. Montrer également que l'usage de la punition comme moyen de discipline est inefficace (l'enfant ne comprend pas pourquoi il est puni.), nocif (traumatismes, troubles du comportement, notamment la violence, l'agressivité, les dépressions, délinquance, abus d'alcool et de drogues, modification du Quotient Intellectuel et les conduites sadomasochistes...) cf. document sur « les arguments contre les punitions corporelles »

Montrer que les punitions sont une forme de violence. (Mettre en rapport les différentes formes de punitions suscitées par les participants et la définition de la violence).

Tableau d'exemples des comportements punis et types de punitions :

Comportements punis	Punitions physiques et humiliantes infligées
Bavardages récurrents	Chicotte, mise à genoux, mise à la porte
Usage des langues locales en classe	Chicotte, pompes
Enfants indisciplinés, impolis, irrespectueux	Mise à genoux, chicotte, leçon de morale, convocation des parents, exclusion temporaire selon les normes.
Tricherie	pompes, mise à genoux, huée, changement de place, leçon de morale
Retards répétés	Retenue, privation de récréation, mise à

	genoux, convocation des parents
Vols	Chicotte, huée
Mensonges	chicotte, taloches, pincement
Mauvaises réponses aux questions posées par le maître	Chicotte, corvées
Exercices mal faits	Copies des exercices, chicotte, mise à genoux
Leçons non apprises	Copies des leçons, mise à genoux, chicotte, privation de récréation, rétention après les heures de classe
Bagarres	Chicotte, mise à genoux, privation de récréation pour les bagarreurs
Insultes entre les enfants	Chicotte, pincement, mise à genoux
Turbulence	Isolement, mise à genoux, chicotte

Sous-session 4 : impact des punitions

Objectif : identifier les impacts liés aux punitions.

Consigne : Avec la personne à côté de vous, partagez une expérience de punition vécue au cours de votre enfance

Qu'est-ce que vous avez ressenti à l'époque?

Quelles sont les pensées qui ont traversées votre esprit?

Technique : travail en binôme

Durée : 30 min

Apports théoriques :

Désir de vengeance, sensation d'injustice, rage/colère, agressivité, ruse, peur, timidité, intimidation, manque de confiance en soi, blessures, traumatismes, mort.

Expliquer aux participants que ces sentiments sont exactement les mêmes que les enfants ressentent lorsqu'ils sont punis. (Toutes les explications doivent apparaître)

L'utilisation des punitions comme moyen pour corriger un mauvais comportement est une manière de montrer à l'enfant que la violence est un moyen de règlement de conflit et de cette façon, l'enseignant perpétue le cycle de la violence.

Témoignage de certains enfants :

« Quand je serai grand je veux être maître pour pouvoir chicoter les autres enfants »

Enfant, Côte d'Ivoire

« Quand on nous frappe et on nous injure on se sent abandonnés »

Enfant, Côte d'Ivoire

« Les enseignants refusent de m'accepter à l'école à cause de mon handicap. Ils pensent que les autres enfants vont devenir comme moi si nous jouons ou apprenons ensemble! »

Enfant, Bangladesh

Sous-session 5 : cycle de violence

Objectif : Montrer aux participants que la reproduction du cycle de violence se perpétue par l'utilisation de la punition

Consigne 1 : discutez en groupes sur les textes réglementaires interdisant les châtiments corporels dans nos écoles.

Technique : Travaux de groupes

Durée : 15 mn

Apports théoriques : CIRCULAIRE N°016/MEN/DEPD du 2 avril 1981

Consigne 2 : citez quelques conséquences immédiates ou lointaines de la punition sur le développement physique, mental et social de l'enfant

Technique : Brainstorming

Durée : 15 mn

Apports théoriques :

CIRCULAIRE n°016/MEN/DEPD du 2 avril 1981, portant châtiment corporel

Le Ministre de l'Education Nationale

À

Madame l'Inspectrice de l'Enseignement de 1er Degré Niamey - Commune 2

Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement du 1er Degré

Je suis désagréablement surpris, d'apprendre que le châtiment corporel est encore d'usage dans certaines écoles primaires. Des maîtres n'hésitent pas à faire subir à leurs élèves de véritables sévices qui les humilient dans leur personnalité et mortifient leur corps.

Je n'ignore pas également, que certains enseignants trouvent en leurs élèves une main d'œuvre facile et gratuite qu'ils utilisent volontiers à des fins personnelles : corvée d'eau, de bois, lavage de vaisselle, etc.

Comment peut-on dans ces conditions parler de l'instauration d'un dialogue entre maîtres et élèves ? Peut-il y en avoir entre un esclave et son maître ? La réponse est évidemment négative.

Ces pratiques sont formellement interdites. J'ai eu, par le passé, à la rappeler et je n'y reviendrai plus. Les maîtres qui persisteront à appliquer ces procédés rétrogrades et anti-pédagogiques, le feront à leurs dépens. Les fautes seront sanctionnées sévèrement afin de décourager les récalcitrants qui s'entêtent à maintenir ces pratiques avilissantes.

Je vous demande d'assurer une large diffusion de la présente circulaire et de veiller au respect strict des textes qui régissent l'école.

Signé : Le capitaine de gendarmerie Youssoufou Maïga

Source : www.men.ne

Les punitions physiques et humiliantes :

- Violent le droit des enfants au respect, à l'intégrité physique, à la dignité humaine et à la protection contre toute forme de violence, à la maltraitance, à la négligence, à l'abus et à l'exploitation
- Ont un effet néfaste sur le développement social, émotionnel et physique des enfants
- Apprennent aux enfants que la violence n'est pas une méthode indiquée pour la résolution de conflits.
- Constituent « l'option facile » et découragent certains enseignants et parents d'essayer d'autres approches
- Sont souvent responsables des abandons et mauvais résultats scolaires, les difficultés de communication, le traumatisme et le manque d'estime de soi chez les enfants.

L'article 19.1 de la CDE dit que l'enfant a le droit d'être:

« Protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. »

Sous-session 6 : Mythes relatifs à la punition

Objectif : A la fin de la séance, les participants doivent être capables de reconnaître la portée et la véracité de certains mythes véhiculés

Consigne : Echanger avec les participants sur des mythes du terroir qui justifient la punition.

Technique : travail de groupe.

Durée : 30 min

Apports théoriques :

Il existe beaucoup d'arguments ou 'mythes' pour justifier les punitions faites aux enfants. En voici quelques-uns:

Mythe N° 1 : moi aussi j'ai été puni en tant qu'enfant et cela ne m'a pas fait du mal

Fait N° 1 : ceux qui utilisent cet argument le font souvent pour réduire le sentiment de culpabilité qu'ils éprouvent du fait de soumettre leurs propres enfants à des punitions physiques et ils cherchent à justifier leurs actions violentes. En fait, leurs actions révèlent que contrairement à ce qu'ils disent, la punition a effectivement eu un effet négatif sur eux puisqu'il a perpétué un cycle de violence et que les enfants qu'ils punissent aujourd'hui demain iront punir d'autres enfants etc. En plus, ce n'est pas seulement parce qu'on avait l'habitude de faire une certaine chose avant qu'on doit toujours le faire. Par exemple, il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas reçu des vaccinations ou appris à lire et à écrire pendant leur enfance et pourtant cela ne veut pas dire qu'ils ne voudraient pas faire vacciner et éduquer leurs enfants aujourd'hui.

Mythe N° 2 : « C'est la seule chose qui marche avec ces enfants » ou « Ils le méritent »

Fait N° 2 : La discipline positive requiert le développement d'une relation de confiance et respect mutuel entre enseignant et enfant alors que frapper un enfant ne constitue que l'option facile. En frappant l'enfant c'est comme si nous n'avions pas été capables d'aider l'enfant à apprendre et intérioriser les bons comportements. Si nous avons l'habitude d'employer des méthodes de punitions physiques cela va prendre du temps pour que les nouvelles méthodes prennent effet. C'est vrai que si on a toujours frappé les enfants, crié contre eux etc. il sera difficile de créer des relations de confiance d'un jour à l'autre et peut être il y aura des moments où on pourra penser que la violence « c'est la seule chose que marche » mais le vrai problème se trouve dans notre approche à la discipline, pas dans le comportement de l'enfant. Justifiant la violence contre un enfant en disant qu'il l'a mérité n'est pas un argument viable. Par exemple, avez-vous l'habitude de frapper votre supérieur hiérarchique, vos collègues ou votre époux/se quand rien d'autre semble marcher ? On espère que non...

Mythe N° 3 : « C'est la punition qui porte les meilleurs résultats. Les autres méthodes ne sont pas si efficaces. »

Fait N° 3 : Obtenir le bon comportement des élèves grâce à la peur de la punition n'est pas la même chose que la discipline. La punition physique ne semble que marcher que sur le court terme et de façon superficielle. La punition physique apprend aux enfants qu'ils doivent faire ce que vous dites, mais seulement quand vous êtes là. En fait cela leur apprend aussi à être rusés et à

mentir de façon à éviter les punitions physiques ou humiliantes. En favorisant un sentiment de peur, de manque de confiance et d'insécurité chez l'enfant, la punition physique détruit les relations positives entre enseignant et élèves. Les enfants se sentent en colère quant au lieu de les enseigner et de les prendre en charge leur enseignant les menace, les insulte et les frappe.

Même si de façon temporaire la punition semble porter des fruits à la longue cela ne fait que terroriser les enfants.

Mythe N° 4 : « La punition physique apprend l'obéissance aux enfants »

Fait N° 4 : Dans le passé peut être on avait l'habitude d'apprendre aux enfants à ne pas questionner l'autorité, mais les temps ont évolué. Beaucoup d'enseignants adoptent maintenant des méthodologies centrés sur les enfants qui encouragent les enfants à explorer, à réfléchir eux-mêmes, à questionner, et à apprendre avec joie à trouver eux-mêmes les réponses à travers le processus d'apprentissage. La punition physique ne favorise pas de tout ce processus de questionnement, de pensée analytique, de critique et de réalisation d'objectifs personnels et pourtant ce sont des qualités dont tant adultes comme enfants ont besoin pour avancer dans un monde dynamique, compétitif et novateur. Imposer l'obéissance grâce à la menace de la punition physique étouffe la créativité et l'initiative chez les enfants (et chez les adultes aussi d'ailleurs).

Mythe N° 5 : « Je l'utilise seulement comme dernier recours. Je n'ai pas le choix. »

Fait N° 5 : cette excuse cherche à rationaliser notre comportement, et apprend à nos élèves que l'utilisation de la violence comme dernier recours est acceptable et justifiable. Cet argument n'est pas acceptable ; par exemple, est ce qu'un mari est justifié quand il frappe sa femme ? Frapper les élèves ne devrait pas être justifiable non plus. En plus il est souvent courant que les enseignants font recours à la violence comme premier recours, pas dernier et souvent pour des xxx négligeables.

Mythe N° 6 : « C'est la seule chose qui me permet de contrôler les enfants en classe. Ils sont trop nombreux. »

Fait N° 6 : Cette excuse est très souvent utilisée par les enseignants qui ont des classes surchargées, parfois allant jusqu'à 100 enfants. Le problème arrive quand il n'y pas une vraie gestion de la classe, il n'y a pas un ensemble de règles ou routines ; les enfants ne savent pas ce qu'on attend de leur part et les conséquences de leur mauvais comportement. Leur enseignant n'a pas pris le temps de bâtir des bonnes relations avec eux et de leur encourager à adopter de bons comportements. Ceci est peut-être dû à son style de gestion de class, par exemple un style autoritaire qui dit que « c'est moi l'enseignant, c'est moi qui commande et on va faire les choses à ma manière ».

En essayant de trop contrôler, l'enseignant peut utiliser la punition physique non seulement pour empêcher les mauvais comportements chez un enfant, mais aussi afin de provoquer la peur chez les autres. Et pourtant, une approche qui cherche à obtenir l'obéissance des enfants à travers la violence encourage les enfants à avoir peur de l'enseignant et pas à vouloir apprendre, à réfléchir. Par conséquence ils n'apprennent pas bien ce qui finit par donner une mauvaise impression de nos capacités en tant qu'enseignant.

Mythe N° 7 : « La punition physique fait partie de notre culture. »

Fait N° 7 : La punition physique est parfois justifiée par l'argument qu'elle est une partie intégrante de l'évolution de l'enfant dans la société et que l'idée de promouvoir des alternatives aux punitions physiques est une imposition « Occidentale » qui ne prend pas en compte les

valeurs Africaines. Les sociétés Africaines sont constituées des hiérarchies déterminées par l'âge et l'idée que les jeunes doivent respecter, servir et obéir les personnes plus âgées, y compris les enseignants.

Il n'y a pas forcément un lien direct entre les systèmes de croyances traditionnelles et la violence faite aux enfants à travers les punitions physiques. Au contraire, la pratique de la violence menace les bonnes relations entre enfants et adultes, et met à risque la confiance et le vrai respect (pas la peur) que les enfants devraient avoir pour leurs aînés.

La violence finit par dégrader l'amour propre et la confiance de l'enfant et entraîne le manque de maîtrise de soi comme instrument pour dominer/maitriser les autres.

Au lieu d'utiliser la violence pour susciter le respect on pourrait plutôt encourager les personnes respectées de modeler par son bon comportement les attitudes à adopter par les enfants. Finalement, des croyances individuelles et culturelles qui favorisent l'utilisation de la violence et la punition physique peuvent être changées. La preuve étant dans le nombre de pays qui ont déjà aboli ce type de comportements.

Les adultes seront mieux capables d'abandonner les punitions physiques et humiliantes si on leur propose des alternatives plus efficaces.

En effet, l'abandon des punitions physiques et humiliantes ne correspond pas à l'abandon au renoncement de la discipline. Les enfants ont besoin de limites et guidance pour leur apprendre la différence entre le bon et le mauvais comportement. L'abandon Le rejet des méthodes violentes est plus susceptible de produire des enfants disciplinés. Les parents et les enseignants doivent comprendre clairement qu'il existe des alternatives en dehors des punitions physiques et humiliantes.

Session 2 : Notion de Discipline Positive

Objectif : renforcer les acquis des participants sur la définition de la discipline positive

Sous-session 1 : Profil d'un bon enseignant

Objectif : A la fin de la séance, les participants doivent être capables de décrire les caractéristiques types d'un bon enseignant.

Consigne : Donnez le nom de l'enseignant que vous avez le plus aimé pendant votre scolarité et dites les raisons.

Technique : remue-méninge

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Un bon enseignant, c'est celui qui, entre autres :

- Connait ses élèves, comprend leur condition de vie familiale et la conséquence de cette dernière sur leur comportement/performance scolaire;
- Reconnaît les aptitudes des différents élèves et les encourage à développer leurs potentiels et à combler leurs lacunes.
- Engage les élèves et encourage leur participation;
- Etablit des objectifs à long terme pour ses élèves.

Sous-session 2 : Notion de discipline

Objectif : A la fin de la séance, les participants doivent être capables de définir ce qu'est la discipline.

Consigne : Donnez la définition de la discipline.

Technique : remue-méninge

Durée : 10 min

Apports théoriques :

« La discipline est la pratique d'enseigner ou de former une personne à suivre des règles ou adopter un comportement dans l'immédiat et dans le long terme » (in UNESCO p.21)

D'après le Dictionnaire Français :

« Ensemble des règles de conduite qui régissent une collectivité, un groupe en vue d'assurer son bon fonctionnement. »

Synonyme : règle

« Règles de conduite que s'impose une personne ».

Synonyme : règle

Sous-session 3 : Notion de discipline positive

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables de définir la notion de discipline positive.

Situation : Youssoufa est un enseignant nouvellement affecté dans une école où on pratique la discipline positive, chose qu'il ignore.

Consigne : Aidez-le à comprendre cette notion.

Technique : travail de groupe

Durée : 1h

Apports théoriques :

« La discipline positive est une méthode pour réduire le mauvais comportement en récompensant le comportement positif. La discipline positive est basée sur le principe que le comportement qui est récompensé est le comportement qui sera répété. La discipline positive aide les élèves à apprendre des comportements qui sont conformes aux attentes des adultes, efficaces dans la promotion des relations sociales positives et aident le développement d'une maîtrise de soi qui favorise son amour propre. » (UNESCO p81)

La discipline positive est une combinaison de discipline et des qualités positives que les adultes (enseignants/parents) modelent/démontrent aux enfants. (Raising Voices p.33)

La discipline positive est une approche qui aide les enfants à réussir en leur donnant les informations dont ils ont besoin pour apprendre et en appuyant leur développement. La discipline positive respecte le droit des enfants à un développement sain, à la protection de toute forme de violence et a une participation active dans le processus d'apprentissage.

La discipline positive est focalisée sur des solutions à long terme qui développent l'auto discipline des élèves et suscite l'amour de l'apprentissage pendant toute la vie.

La discipline positive comporte une communication claire et consistante, un renforcement systématique des attentes, règles et limites. La discipline positive apprend la non-violence, l'empathie, le respect de soi-même et des autres ainsi que les droits humains. (Save the Children p.1).

Si la punition constitue un seul acte, la discipline positive est un processus à quatre (4) étapes clés et régie par sept (7) principes. Les quatre (4) étapes clés sont :

1. Le comportement approprié est décrit: « silence en classe s'il vous plaît »
2. Des raisons claires sont données: « nous allons commencer la leçon de math et tout le monde doit écouter attentivement »
3. La compréhension est assurée: « est-ce que vous comprenez pourquoi il est important de garder le silence pendant la leçon ? »
4. Le comportement correct est renforcé : une récompense, une reconnaissance, un encouragement...

La clé c'est d'encourager l'enfant à se sentir membre d'une équipe gagnante et de reconnaître/récompenser les différents élèves en tant que membres de cette équipe.

Les sept (7) principes de la discipline positive sont:

1. Respect des droits et de la dignité de l'enfant ;
2. Développement de la maîtrise de soi, de la personnalité et du comportement acceptable en société ;
3. Promotion de la participation de l'enfant ;
4. Respect des besoins de l'enfant conforme à son stade de développement ;
5. Respect de la motivation et des opinions de l'enfant ;
6. Une approche équitable et juste ;
7. Promotion de la solidarité.

Activité de réinvestissement : Etude de cas

Scénario 1 :

Mme Ouattara entre dans la salle de classe du CM1 prête à commencer la leçon de Mathématique.

Elle commence à parler mais les élèves continuent de bavarder entre eux et c'est clair qu'ils ne lui prêtent pas attention. Elle dit avec force « arrêtez tous de bavarder. La leçon a commencé. »

Tout le monde arrête de parler sauf Issaka. Issaka continue de parler avec ses amis du match de foot qu'il a vu à la télé pendant le week-end.

Mme Ouattara crie : « Issaka, tais-toi immédiatement ! Allez, à genoux dans le coin. Espèce d'idiot ! Vraiment tu as des Problèmes maintenant. Après la leçon tu vas voir ! Si ça continue je vais te chicoter ! »

En passant devant la porte de la salle de classe, le directeur qui a tout entendu dit à Mme Ouattara : « voulez-vous que je lui montre qui commande ici ? »

En pleurs le petit Issaka va se mettre à genoux dans le coin en tremblant. Il se dit qu'il n'aurait pas dû venir ce matin. Peut-être demain il ne viendra pas.

Scénario 2 :

Mme Ouattara entre dans la salle de classe du CM1 prête à commencer la leçon de Mathématique.

En rentrant dans la salle elle dit : « on se calme s'il vous plaît. On va commencer la leçon mathématique et tout le monde doit écouter attentivement. »

Tout le monde arrête de parler sauf Issaka. Mme Ouattara dit : « qui parle encore ? »

En passant devant la classe le directeur entend ce qui se passe et demande à savoir s'il y a un problème et si on a besoin qu'il intervienne.

Mme Ouattara remercie le directeur et dit qu'elle s'en chargera. Après le départ du directeur elle se tourne vers Issaka et dit : « le directeur ne semblait pas du tout content. » Peux-tu me dire pourquoi ? »

« Oui » dit Issaka. « C'est parce que je parlais toujours même après que vous nous ayez demandé qu'on écoute pour qu'on puisse comprendre la leçon »

« Et quand est-ce que tout le monde peut parler sans gêner les autres et sans interrompre le déroulement de la leçon ? » demande Mme Ouattara.

« Après la classe » répond Issaka.

« C'est ça » peux-tu me dire le résultat de 2 fois 50 ? » Demande la maîtresse. « C'est 100 » répond Issaka. Mme Ouattara sourit et dit : « oui, très bien »

Issaka a prêté beaucoup d'attention pendant la classe et n'a plus parlé de foot avec ses amis qu'au moment de la récréation.

Question : Que vous inspirent ces deux (2) scénarios ?

Sous-session 4 : Différence entre discipline et punition

Objectif : A la fin de la session, les participants seront capables de distinguer la discipline de la punition.

Consigne : reconstituez le puzzle contenant les caractéristiques de la discipline positive et de la punition le plus rapidement possible.

Technique : travail de groupe

Durée : 30 min

Apports théoriques :

Discipline	Punition
Cherche à atteindre des objectifs à long-terme susceptibles de développer l'autodiscipline des élèves	Cherche à atteindre des solutions immédiates à court terme/durée
Donne des alternatives positives aux élèves	Ne donne pas d'alternatives positives (se focalise sur ce qu'ils ne doivent PAS faire)
Reconnait et récompense le bon comportement	Punit le mauvais comportement
Comporte des règles clairement établies, et communiquées et systématiquement appliquées	Des règles pas clairement établies et communiquées; appliquées de façon non-systématique
Renforce le positif	Renforce le négatif
Respecte l'enfant et ses droits	Ne respecte pas l'enfant et ses droits
Physiquement et verbalement non violent	Physiquement et verbalement violent
Conséquences logiques en rapport avec le comportement	Conséquences illogiques, pas en rapport avec le comportement

Prend en compte le stade de développement ainsi que les intérêts et aptitudes de l'enfant	Ne prend pas en compte le stade de développement ni les intérêts et aptitudes de l'enfant
Apprend aux enfants à se discipliner eux-mêmes	Apprend aux enfants à se comporter uniquement s'ils risquent d'être découverts
Utilise l'écoute et le modelage	Fait des réprimandes constantes au lieu d'écouter/modeler
Utilise les erreurs comme opportunité d'apprentissage	Punit les erreurs à la moindre infraction sans créer des opportunités pour apprendre
Encourage les enfants à faire amende/réparer le tort	Punit les enfants au lieu de leur montrer comment réparer le tort
Cherche à critiquer/corriger le comportement et pas l'enfant	Critique l'enfant au lieu de son comportement

Sous-session 5 : Notion de conséquences positives/négatives

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables d'utiliser les techniques de remédiation appropriées dans leur pratique de classe.

Situation : Mahamadou est un père soucieux de la sécurité de ses enfants, il a intimé ceux-ci d'éviter des sorties intempestives. Constatant l'absence de Karima une de ses filles, il l'attend dans le salon pour s'entretenir avec elle sur son comportement qui récidive. Au cours de leur entretien, Karima lui expliqua qu'elle a été envoyée par sa maman dans le quartier voisin. Mahamadou décida de surseoir à sa punition.

Consigne :

- Que pensez-vous de la réaction du père de Karima ?
- Quels conseils pouvez-vous donner à Mahamadou pour gérer les sorties de sa fille ?

Technique : travail de groupes

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Si les conséquences de nos actions sont bonnes, nous sommes plus susceptibles de répéter ces actions. Si les conséquences sont mauvaises, nous sommes moins susceptibles de le faire. Les adultes doivent aider les enfants à comprendre qu'il y'a des conséquences logiques pour différents types de comportements.

Dans tous les cas, les conséquences doivent respecter la règle des trois (3) « R », c'est-à-dire qu'elles doivent être :

- en **R**elation avec le comportement en question ;
- **R**espectueuses de la dignité de l'enfant ;
- **R**aisonnables.

Les conséquences doivent :

- ❖ se concentrer sur le comportement et non sur l'enfant ;
- ❖ être en relation directe avec le « mauvais » comportement ;
- ❖ souligner pour l'enfant la raison pour laquelle la conséquence est en train d'être appliquée ;
- ❖ être appliquées de façon égalitaire et constante ;
- ❖ prendre en considération l'enfant en tant qu'individu et ses circonstances personnelles ;
- ❖ s'appliquer à des règles connues de tous.

Activité de réinvestissement : la leçon d'Aminata

Tous les jours Aminata va à l'école, et en général elle aime toutes ses leçons, sauf le français. Les jours qu'elle craint le plus sont les jours où l'on fait des tests d'orthographe. Pour chaque mot incorrect, l'enseignante oblige les enfants à monter la colline derrière l'école pour récupérer des

briques. Les briques sont destinées à construire une clôture autour de l'école. Aminata ne comprend pas comment sa contribution à la construction de la clôture va l'aider à améliorer son français, mais elle n'a pas le choix. Parfois, quand elle finit, ses habits sont sales et couverts de poussière et arrivée à la maison sa mère lui fait des réprimandes.

Que pensez-vous de cette situation? Qu'est-ce qu'elle ressent?

Session 3 : Pratique de la discipline positive en classe

Objectif : Amener les participants à adopter la discipline positive en tant que méthode d'enseignement

Sous-session 1 : Alternatives aux punitions physiques et humiliantes

Objectif : A la fin de la séance, les participants doivent être capables de faire recours à des alternatives positives face aux comportements des élèves.

Consigne : identifiez des mesures alternatives qui ne sont ni humiliantes ni violentes en vous référant à la liste des comportements des enfants susceptibles d'être punis (cités dans la session antérieure). Infraction ---- sanction (s'assurer que les conséquences respectent les critères des trois (3) « R »)

Technique : travail de groupe

Durée : 1 H

Apports théoriques :

Tableau d'exemples d'alternatives aux punitions physiques et humiliantes par la discipline positive :

Comportements punis	Punitions physiques et humiliantes infligées	Alternatives aux punitions physiques et humiliantes
Bavardages récurrents	Chicotte	Le maître doit réclamer le silence en faisant une dynamique, en observant un moment de silence, en baissant la voix ou en parlant rapidement pour attirer l'attention des élèves...
Usage des langues locales en classe	Chicotte, pompes	Le maître fait traduire en français à l'enfant ce qu'il a dit en langue locale.
Enfants indisciplinés, impolis, irrespectueux	Mise à genoux, chicotte	Ecouter l'enfant, discuter avec lui, poser le problème en conseil de maîtres, convoquer les parents en cas d'échec pour en discuter...
Tricherie	pompes, mise à genoux, huée	Ecarter la source de tricherie en retirant

		les cahiers, déplacer l'enfant qui triche, leçon de morale sur la tricherie
Retards répétés	Retenue, privation de récréation, mise à genoux	Discuter avec l'enfant pour comprendre les raisons de son retard
Vols	Chicotte, huée	Relater un fait de cas de vol avec les conséquences, leçon de morale sur le vol
Mensonges	chicotte, taloches, pincement	Faire une leçon de morale sur le mensonge
Mauvaises réponses aux questions posées par le maître	Chicotte, corvées	Récompenser les bons élèves par des cadeaux/encouragements, faire répéter la bonne réponse par celui qui a mal répondu
Exercices mal faits	Copies, chicotte, mise à genoux	Récompenser les bons élèves par des cadeaux/encouragements, envoyer l'élève au tableau pour la correction
Leçons non apprises	Copies, mise à genoux, chicotte, privation de récréation	Désigner l'enfant qui n'a pas appris sa leçon pour rappeler la prochaine leçon, récompenser les bons élèves
Bagarres	Chicotte, mise à genoux, privation de récréation pour les bagarreurs	Faire une leçon de morale, régler le litige et demander au fautif de présenter ses excuses à son camarade et à toute la classe
insultes entre les enfants	Chicotte, pincement, mise à genoux	Faire une leçon de morale, régler le litige et demander au fautif de présenter ses excuses à son camarade et à toute la classe
turbulence	Isolement, mise à genoux, chicotte	Responsabiliser l'enfant pour maintenir l'ordre, la mise en rang de ses camarades, faire une leçon de morale occasionnelle.

En plus des techniques et astuces, la pratique de la discipline positive nécessite des attitudes débouchant sur des notions de conséquences logiques que nous appelons règle des trois (3) « R ». Aussi, les enfants doivent-ils savoir que pour tout comportement positif il y a des conséquences positives.

Sous-session 2 : Gestion des relations Maître-élèves

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables de pratiquer les méthodes de la discipline positive afin de créer un climat de confiance entre eux et leurs élèves.

Situation : Karim est un enseignant qui ne favorise pas l'interaction entre lui et les élèves. Il fait son cours sans poser de questions et les élèves restent des simples spectateurs.

Consigne :

- Donnez des conseils à votre collègue pour qu'il adopte une attitude incluant la bonne pratique de la discipline positive ;
- En vous inspirant de la pratique de classe de Karim, identifiez des facteurs qui influent sur la capacité des élèves à réaliser les conditions de leur appartenance au groupe classe.

Technique : travail de groupe

Durée : 30 mn

Apports théoriques:

Les élèves ont besoin de satisfaire les conditions ci-dessous pour se sentir intégrés et donc de satisfaire à leur désir d'appartenance au groupe qui est fondamental à tout être humain. Il s'agit de :

- ✓ se sentir capable de compléter des tâches d'une manière compétente ;
- ✓ d'être capable de communiquer avec les enseignants et camarades ;
- ✓ d'être capable d'apporter une contribution au groupe de façon importante.

Les trois facteurs qui affectent la capacité des élèves à réaliser les conditions ci-dessous sont :

1. La gestion de la salle de classe
2. La qualité des relations maître-élèves qui doivent être basées sur la confiance, le respect et la compréhension.
3. L'atmosphère de la classe qui doit être inclusive, valorisante et favoriser la coopération entre les élèves.

Sous-session 3 : Discipline positive et amélioration de la gestion de classe

Objectif : A la fin de cette séance, les participants seront capables d'utiliser leurs compétences sur la psychologie de l'enfant pour améliorer la gestion de leurs classes.

Situation : Daouda est un enfant régulier et travailleur. Mais depuis un certain moment son maître constate qu'il ne participe plus au cours et reste timide jusqu'à la fin de l'heure. Pendant la récréation, il s'isole et ne prend part à aucun jeu.

Consigne :

- en votre qualité d'enseignant, comment aideriez-vous Daouda à retrouver son engouement d'antan.
- faites ressortir selon vos expériences les bonnes attitudes que l'enseignant doit observer pour promouvoir la discipline positive dans son établissement.

Technique : Brainstorming

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

1. Adopter une approche commune à travers l'école ;
2. Etablir des règles de base avec la participation active des élèves ;
3. Prendre le temps de connaître ses élèves et développer de bonnes relations avec eux et leurs familles ;
4. Planifier et anticiper (être toujours préparé à des activités supplémentaires ou alternatives pour les élèves qui ont des besoins différents) ;
5. Être inclusif et chercher à combattre la discrimination et à favoriser la tolérance et l'acceptation de la différence ;
6. Donner des responsabilités aux élèves (cela aide l'enseignant dans la gestion de sa classe) ;
7. Accorder de l'attention de façon constructive à ceux qui le demandent ;
8. Être un modèle à travers ses actions et ses mots (être respectueux dans son discours et son comportement) ;
9. Rechercher toujours des solutions aux problèmes posés ;
10. Expliquer clairement ses attentes ;
11. Accorder des choix aux élèves ;
12. Se faire appuyer ou conseiller par ses collègues.

Sous-session 4 : comment gérer les cas difficiles ?

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables de reconnaître les situations individuelles des élèves afin de mieux gérer les cas qui se présentent.

Consigne : lisez l'étude de cas du petit Salif dans ses différentes versions. Cherchez à identifier :

1. Pourquoi l'enfant se comporte mal ?
2. Ce que l'enseignante a mal fait (technique)
3. Ce que l'enseignante a bien fait (technique)
4. L'effet des différentes approches sur Salif.

L'histoire de Salif, scénario 1:

“Je ne vais pas dans la classe de ce monsieur! Je ne suis pas obligé de faire ce que vous dites ! Je ne dois même pas être ici! Ma mère m'a dit que je devrais être dans une école spécialisée !

Salif part en courant dans le couloir tout en cognant les autres élèves et enseignants qui se trouvent sur son chemin. Quand il arrive en classe le matin il commence à insulter les autres élèves en les traitant d'ânes et de membres de la classe pour attardés mentaux. Quand il en a envie il commence à crier, à injurier et à sauter à gauche et à droite.

Voilà mon élève Salif. Son comportement m'énerve énormément. Parfois je sens que je le déteste et je me sens tellement frustrée car je ne sais plus quoi faire avec lui...

1. Qu'est ce qui se passe dans ce scénario ?
2. Quelles pourraient être les raisons pour le mauvais comportement de Salif?
3. A votre avis, quelle attitude et quel type de techniques doit employer sa maîtresse pour le ramener à l'ordre ?

L'histoire de Salif, scénario 2:

Après réflexion au cours du week-end je suis arrivée à la conclusion que, peu importe le comportement de Salif je n'allais pas lui prêter du tout d'attention. J'allais tout simplement l'ignorer.

Salif est arrivé en classe avec 10 minutes de retard. J'ai fait semblant de ne pas avoir remarqué. J'ai donné une feuille à mon assistante et je lui ai demandé de noter tout ce que Salif faisait mais de ne surtout pas interférer avec son comportement.

Salif a fait tout sauf se déshabiller. Il a couru à gauche et à droite dans la salle, il a tiré les cheveux de ses camarades, il a porté les lunettes de mon assistante, il a fait semblant de s'approcher de la porte comme s'il allait quitter la salle, il a même grimpé sur la chaise de l'assistante.

On n'a rien dit.

Les autres élèves m'ont regardé comme si j'étais folle, mais je leur ai dit que ce que nous avions à faire était trop important pour être interrompu par ceux qui n'ont pas envie d'apprendre et qu'on allait donc continuer comme si rien de n'était.

Heureusement que, à part certains qui n'ont pas pu contenir quelques bouffées de rire, tout le monde a complètement ignoré les activités de Salif.

Le comportement de Salif s'est ensuite intensifié. Il m'a demandé la permission d'aller aux toilettes, d'aller au bureau du Directeur, de visiter le gardien. Je continuais à l'ignorer.

Et, subitement, une chose incroyable. Au lieu de sortir de la salle de classe, Salif s'est assis.

Vers la fin de la séance, j'appelais les enfants à tour de rôle pour leur permettre de sortir quand j'ai entendu une petite voix : « Madame, moi aussi je peux sortir ? » Salif a attendu que je finisse d'appeler tous les autres élèves et il n'est pas sorti avant que je lui donne la permission.

Je me demandai ce qu'il allait faire le lendemain. Imaginez donc ma surprise: Salif est arrivé, à l'heure avec papier, crayon et livre. Il s'est assis tranquillement et n'a pas parlé sans permission.

C'est vrai qu'il se tordait un peu, mais je sais qu'il a dû fournir beaucoup d'effort rien que pour rester assis. Il n'a pas fait ses devoirs, mais je pense que le seul fait d'avoir pu contrôler son comportement a constitué du travail pour lui.

Technique : Remue-méninge

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Noter toutes les réponses sur flip chart, présenter et commenter ce qui suit : comment gérer les cas d'élèves qui cherchent de l'attention ?

- Les reconnaître ou les récompenser quand ils ne sont pas en train de chercher votre attention ;
- Ignorez leur comportement si possible mais donnez-leur votre attention quand ils se comportent bien ;
- Apprenez-leur à DEMANDER votre attention. Par exemple faites des cartes « regardez-moi » ou « j'ai une question » qu'ils peuvent soulever lorsqu'ils veulent faire une intervention ;
- Mettez-vous à côté d'eux (pas besoin de comportement extrêmes pour attirer votre attention si vous êtes déjà à côté) ;
- « Ciblez, Arrêtez, Faites » c'est-à-dire, cibler l'élève par son nom, identifier le comportement à arrêter et dites clairement à l'enfant ce qu'il doit plutôt faire ;
- Faites quelque chose d'inattendue, par exemple, parlez avec le mur, changez votre tonalité de voix...
- Cherchez à distraire l'élève en lui posant une question directe ou en changeant d'activité.

En plus de l'environnement physique et des méthodologies de l'enseignement, il est important pour un enseignant de connaître et établir des relations positives avec ses élèves.

Chaque enfant est un individu ayant sa propre histoire, ses propres opinions et ses propres réponses au monde dans lequel il vit. Pour pouvoir orienter le comportement d'un enfant de façon positive, il faut avoir une idée de l'environnement dans lequel l'enfant évolue et les facteurs qui peuvent l'influencer. Qu'est-ce qu'un enseignant pourrait faire pour chercher à mieux connaître ses élèves ?

Sous-session 5 : la discipline positive aide à créer un environnement chaleureux et structuré

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables de reconnaître l'importance de la chaleur et de la structure pour réussir un enseignement basé sur la discipline positive.

Situation : Course de la discipline positive.

Le facilitateur demande une dizaine de volontaires pour participer dans une 'course de la discipline positive'.

A une extrémité de la salle on affiche un papier marqué 'enfant' et à l'autre extrémité un autre papier marqué 'adulte réussi'. Le facilitateur explique qu'un des volontaires jouera le rôle d'enfant qui, dans les prochaines 3 minutes, doit faire avec succès le parcours d'enfant à adulte réussi. Les autres volontaires auront un rôle à jouer dans la course selon les mots/actions désignées sur les bouts de papier que le facilitateur leur distribuera. Le volontaire « enfant » doit effectuer la course avec des handicaps, c'est à dire, il ou elle doit faire la course en sautant sur un pied, les mains sur les oreilles et un cahier sur la tête. Chaque fois que le cahier tombe, ou que les mains quittent les oreilles il ou elle doit retourner à la case de départ. La course s'effectuera 2 fois. La première fois, pendant la course, les autres volontaires diront/feront des phrases et actions négatives. La deuxième fois ils ne diront/feront que des phrases/actions positives.

Consigne :

1. Comment est-ce que vous analysez les performances du volontaire lors des deux courses?
2. Qu'est ce qui a rendu difficile la course la première fois?
3. Qu'est-ce que le volontaire a ressenti?
4. Est-ce que les menaces et brimades ont aidé ou non sa performance?
5. Comment est-ce qu'il a réagi à leurs commentaires? Envie de continuer? Envie d'abandonner?
6. Est-ce que les mots d'encouragement ont amené un changement ?
7. Comment est-ce que les membres du groupe se sont sentis (ceux qui ont encouragé et ceux qui ont fait le contraire)?
8. Qu'est-ce que nous tirons de cet exercice comme apprentissage?
9. Quelles ont été les choses positives que le deuxième groupe a faites? Exemples :
 - Accorder du soutien ;
 - Des mots d'encouragement ;
 - Des choix et des options ;
 - Une relation positive avec le volontaire.

Technique : Jeu de rôle

Durée : 45 mn

Apports théoriques :

L'activité est supposée démontrer que l'encouragement, la motivation, la perspective à long terme et l'opportunité d'apprendre avec ses erreurs forment la base de l'approche discipline positive et aident à créer un environnement d'apprentissage chaleureux et structuré qui est propice à l'évolution réussie de l'apprenant.

Il est aussi supposé démontrer que certains enseignants utilisent des critiques négatives et des punitions alors que d'autres utilisent la positivité et la motivation. Nous voulons alors bâtir sur tout ce qui existe de positif et réfléchir à l'atteinte des objectifs à long terme de sorte à appuyer le développement du potentiel des enfants.

En appliquant cette approche les enseignants cherchent donc à aider les enfants à atteindre des objectifs à long terme et à établir un environnement d'apprentissage avec de la chaleur et de la structure.

Qu'est-ce qu'on veut dire par 'chaleur' et 'structure' ?

Chaleur : Respect pour le stade de développement de l'enfant, Sensibilité aux besoins académiques et sociaux de l'enfant, Empathie avec l'enfant, Sécurité émotionnelle, Bienveillance et amitié.

Structure : Orientations claires tant pour les tâches académiques comme pour le comportement, des attentes raisonnables et clairement précises, des règles justes et clairement exposées, des opportunités pour corriger les erreurs, encouragement de la pensée autonome, négociation et résolution de conflit.

Sous-session 6: L'importance de connaître les réalités des élèves

Objectif : A la fin de la séance, les participants seront capables de reconnaître les réalités des élèves pour un meilleur encadrement.

Situation:

Kadija a plus ou moins 14 ans. On ne sait pas exactement parce qu'elle n'a pas d'extrait de naissance. Elle vit dans un petit village loin de la capitale. Son père est décédé et sa mère est analphabète. Pour gagner de l'argent la mère de Kadija vend des fruits au marché. Parfois, quand c'est difficile elle est obligée de partir en ville chercher du travail comme bonne laissant Kadija avec sa grand-mère.

Kadija a souvent été absente de l'école cette année parce qu'elle devait rester à la maison pour aider sa grand-mère à s'occuper des plus petits. Elle a du mal à voir correctement mais on ne lui a jamais fait un test aux yeux. Parfois elle s'endort en classe et ses devoirs sont souvent en retard. Ses oncles pensent qu'il serait mieux de la marier.

Le maître constate qu'elle ne joue pas beaucoup avec les autres enfants et a l'air préoccupée.

Consigne:

1. Dites ce que l'histoire de Kadija vous montre ;
2. Citer les facteurs qui peuvent influencer le comportement et le rendement scolaire d'un enfant? Faire la différence pour filles/garçons ;
3. Dites pourquoi il est important pour un enseignant de prendre ces facteurs en compte ;
4. Enumérer les mesures que l'école pourrait prendre pour pallier ces problèmes et promouvoir l'inclusion et l'intégration des enfants.

Technique : travail de groupe

Durée : 30 mn

Apports théoriques :

Chaque élève est un individu. Chacun/e apporte une histoire personnelle différente, une façon différente de comprendre et d'apprendre, et un rêve différent pour son avenir. En prenant le temps de connaître les élèves en tant qu'individus, ainsi que leurs familles, non seulement vous les comprendrez mieux, mais aussi vous leur montrerez qu'ils ont de l'importance pour vous.

Un enseignant doit connaître les aptitudes, intérêts, forces, faiblesses et rêves de ses élèves. Quel type d'activités pourrait aider à obtenir cette information?

Activité de réinvestissement :

Pour finaliser et renforcer l'importance des messages positifs sur la motivation et l'estime de soi, le facilitateur colle sur le dos de chaque participant une feuille de papier. L'objectif c'est que, en circulant dans la salle, chaque participant, à l'aide d'un bic, écrira sur le dos de tous les autres participants au moins une chose positive sur la personne en question. A la fin de l'activité chacun/e aura une feuille remplie de commentaires et observations positives à son égard. En général, cela fait remonter l'auto estime des participants et fait sourire tout le monde.

Bibliographie

- ORDONNANCE 2010-028 du 28 mai 2010 modification et complétant l'ordonnance n°93-012 du 02 mars 1993 fixant les règles minima relatives à la protection social des personnes handicapées ;
- Guide Pédagogique relu et corrigé le 02 Septembre 2011 RCI, les droits de l'enfant et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes dans le programme de psychopédagogie des CAFOP ;
- Pensée de Mary Robinson, haut-commissaire des nations unies aux droits de l'homme ;
- CDE art 19, Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49.ratifiée par Haïti en 1994, page : 4 ;
- CADBE art 3-4-11-14-15-26-27-29, Adoptée par la vingt-sixième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, Addis Abeba (Ethiopie) Juillet 1990 ;
- SCI cité dans, Modules de formation des Enseignants ; Proposition de modules de formation sur les droits, la protection, la participation de l'enfant, la discipline positive et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes, RCI, P : 16;
- Modules de formation des Enseignants ; Proposition de modules de formation sur les droits, la protection, la participation de l'enfant, la discipline positive et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes, RCI, P : 17 ;
- CIRCULAIRE n°016/MEN/DEPD du 2 avril 1981, portant châtiment corporel au Niger ;
- in UNESCO p.21 concernant le châtiment corporel ;
- tableaux du développement de l'enfant d'après Florin, A 2003 ;
- travaux de Jean PIAGET (1896- 1980) mettant en évidence le développement psychologique en rapport avec les besoins cognitifs de l'enfant ;
- SCI dans son document « Raising Voices p.129 »

Webographie :

- www.africa-eu-partnership.org
- www.men.ne
- www.cafepedagogique.net